

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2014**

Présents : BAUDIN Laurent, BAUDIN Stéphanie, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Secrétaire : MARTINEAU Philippe.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par ICI, ZI du Cormier, 49300 CHOLET, pour l'impression de 100 affiches et 1200 flyers, pour un montant de 216 € TTC.
- Signature d'un devis établi par la Just For Swing, 5 rue Louis Léger à ST LAURENT S/SEVRE, pour l'animation musicale le jour du marché artisanal du 24 août, pour un montant de 400 € TTC.
- Signature d'un devis établi par BDM, 27 route de St Mars la Réorthe aux EPESES, pour l'impression de 3000 exemplaires du dépliant de Mallièvre, pour un montant de 504 €.

### **I - APPROBATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 JUILLET 2014.**

### **II – AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES.**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une modification des règles de fiscalité applicables aux collectivités permet désormais au Département de la Vendée de pouvoir présenter un budget HT et ainsi récupérer la TVA, concernant les transports scolaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2014/DT/01 à la convention de délégation de compétences pour l'organisation du service public départemental du transport scolaire des élèves scolarisés à l'Ecole Privée Sainte Marie des Vents de Treize-Vents prévoyant que le Département acquitte la totalité des factures auprès des transporteurs. La Commune reversera trimestriellement au Département la « part famille ».

### **III – PARTICIPATION FINANCIERE AUX ECOLES PUBLIQUES DE ST LAURENT SUR SEVRE ET DES EPESES.**

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- Que la Commune de Saint-Laurent sur Sèvre sollicite une participation liée au surcoût des nouveaux rythmes scolaires, pour les enfants domiciliés à Mallièvre et inscrits à l'école publique.
- Que la Commune des Epesses, par courrier en date du 29 juillet dernier, sollicite auprès de la Commune une participation financière pour les enfants domiciliés à Mallièvre et inscrits à l'école publique.

### **IV – SyDEV : ADHESION A UN GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE.**

Le SyDEV par courrier en date du 18 juillet dernier nous propose d'adhérer à un groupement d'achat de l'électricité. Le SyDEV sera coordonnateur de ce groupement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à ce groupement d'achat d'électricité.

#### **V – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DES MAIRES DE FRANCE SUR LES CONSEQUENCES DE BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT .**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion de soutien proposée par l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences des baisses massives des dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017, contribuant ainsi au plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015/2017, venant s'ajouter à des désengagements de l'Etat.

Cette baisse massive aura en effet une double conséquence :

- Sur la qualité des services essentiels rendus à la population,
- Sur l'investissement local, assuré pour plus de 60 % par le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

#### **VI – TARIFS DE LOCATION DE L'ANCIENNE ECOLE.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas louer les locaux de l'ancienne école pour des manifestations publiques ou des fêtes familiales tant que les conditions d'accueil du public ne seront pas réunies.
- De louer les espaces extérieurs de l'ancienne école au prix de 20 € la journée, ce jusqu'à 22 h le soir. Aucune musique ne sera acceptée.

#### **VII – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2013.**

En application de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2013.

Le rapport expose les caractéristiques du service, les faits marquants de l'exercice et les propositions du délégataire pour améliorer le service, les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Le service comptabilise 5 480 abonnés soit une progression de 2,3 %. Le volume facturé progresse de 3,9 % (passant de 450 610 m<sup>3</sup> à 468 390 m<sup>3</sup>). Les caractéristiques techniques et le tableau relatif aux indicateurs de performance sont présentés. Le tableau comparatif de la facture d'assainissement pour 120 m<sup>3</sup> montre une augmentation de 2,80 % entre 2013 et 2014 compte tenu du taux de TVA qui passe de 7 % à 10 % au 1.01.2014. Le compte d'exploitation du délégataire est expliqué. Enfin, il est fait état des investissements financés par le service en 2013, des recettes perçues par le syndicat ainsi que l'état de la dette.

Séance levée à 20 h 45.

